



N° 02 – 19/01/2004

## Le syndicat SUD TCR / CTA Vous souhaite une bonne année 2004

### PLAN CASA CHEZ RENAULT.

Le 19 décembre 2003, s'est tenu à l'UIMM, une réunion avec les cinq syndicats confédérés (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC) : à l'ordre du jour, la prolongation de la CASA jusqu'en décembre 2006. Aucun de ces syndicats ne vous a informés de la tenue de cette réunion ! Plus tard, la lecture de leurs tracts montre à l'évidence qu'ils n'ont pas du assister à la même réunion ! Deux d'entre eux (CGC et FO) ont suscité le sourire des salariés tandis que d'autres (CFDT et CGT) ont proposé la soupe à la grimace !

Pourquoi une telle différence d'appréciation ? Il faut savoir qu'actuellement, certains établissements de RENAULT abordent une période électorale (Siège, Rueil-Lardy, Sandouville)...Aujourd'hui, l'accord CASA cesse le 28 février 2005. un avenant UIMM a été signé pour prolonger cet accord jusqu'en décembre 2006 (sans conditions : plan social, licenciement). Ce qui n'est pas le cas chez Renault d'après les dernières informations. Au TCR, la direction via la hiérarchie, a affirmé en réunions d'UET : « Renault n'est pas concerné par la prolongation du plan CASA ». Mais il n'y a pas de fumée sans feu, CFE CGC et FO seraient-ils dans la confiance ?

Dans le tract de la CGC du vendredi 16/01/2004 celle-ci affirme : « maintenant Renault a les éléments de base pour négocier »

**COUP DE BLUFF ?**

En clair il s'agit peut-être d'un coup électoral et ainsi ramasser des bulletins de vote !

**Pour SUD, l'accord CASA doit être prolongé  
Après février 2005... l'argent existe**

Le 20 janvier doit se tenir une réunion sur le suivi de l'accord CASA, et seule l'unité et un rapport de forces doit faire infléchir la direction

**CONGES 2004** Au dernier CE de décembre 2003,

La direction a présenté un projet du positionnement des 5 jours de RTT imposés sur l'année et des congés principaux qui a finalement abouti à des dates gravées dans le marbre... et ce n'est pas en distribuant des calendriers 2004 que la CFDT verra la période des congés principaux s'étaler. (La CFDT rappelons le était à l'initiative d'un accord sur les congés) SUD revendique toujours l'étalement des congés principaux entre début Juin et fin septembre.

### SOUFFLERIE S2A ST CYR

TRAVAIL EN EQUIPE (une partie de la nuit) ..La flexibilité le retour !

Les directions concernées 5DPC, DIEC, IDVU, DR) pour travailler suivant deux séances 5H/14H et 14H/23H

Nécessitant au total 9 heures de présence avec 20 minutes de pause et 30 minutes de temps de repas. Pour SUD : cette organisation du travail en décalage avec la normale conduit à une régression de nos conditions de travail en

2004 à partir de février. S'ajoutent aux période hautes et basses, des déplacements à l'étranger, les réunions multisites en usines tôt le matin, les réunions plateaux repas... qui dégradent déjà suffisamment les conditions de la vie des salariés de RENAULT. Consultés en CHSCT les représentants SUD donneront un avis défavorable en votant contre ce projet.

## LE TROU DE L'UNEDIC sera TOUJOURS PLUS GRAND

Malgré la limitation d'accès aux allocations, malgré la réduction de la durée d'indemnisation des « sans travail » (de 30 à 23 mois) en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ces mesures décidées par les partenaires sociaux signataires (CFDT, CFTC, CGC) de la convention UNEDIC en 2002 vont frapper plus de 650 000 personnes sur deux ans. Les plus de 50 ans touchés par le chômage notamment. Il n'est pas sûr que ces mesures d'exclusion suffisent pour résorber les déficits :

2 milliards d'€ en 2004 après les 4 milliards de 2003.

A quand de nouvelles négociations sur la révision (à la hausse) des niveaux de cotisations ?

CFDT, CGC et CFTC accepteront-ils encore de nouvelles restrictions ?

## 2004 : de nouvelles attaques antisociales programmées !

ANNEE de l'EMPLOI, décidée par le chef de l'Etat à l'occasion de ses vœux aux français !

En réalité, année de l'exclusion pour 180 000 « sans-emploi » déclarés en « fin de droits » dès le 1<sup>er</sup> janvier par le décret de l'UNEDIC réduisant la durée d'indemnisation des chômeurs de 30 à 23 mois.

Ils seront 500 000 d'ici la fin 2005.

INTERMITTENTS du SPECTACLE.. qui ne désarment pas, car la durée d'indemnisation réduite de huit à quatre mois par le nouveau protocole est rejeté par l'ensemble de la profession qui voit néanmoins 30 000 nouveaux exclus de leur régime d'assurance chômage.

### REFORME du RMI

L'objectif de Raffarin c'est de récupérer 150 millions d'Euros sur son budget « social » et pour cela il désengage l'état. Dorénavant, ce sont les départements qui verseront le RMI aux chômeurs. Préconisant l'incitation au retour sur le marché du travail comme remède à la situation des « sans-emplois » gouvernement et patronat désignent les chômeurs, les pauvres comme seuls responsables de leur situation et comme profiteurs de la collectivité.

### UNE REALITE SOCIALE PREOCCUPANTE,

Car la baisse de la rémunération du travail, l'augmentation de la flexibilité du travail, la précarisation de l'emploi, la mise en concurrence des salariés, aboutissent à la remise en cause du droit du travail et constituent les seules réponses du gouvernement en matière de sa politique libérale de l'emploi qui détruit le tissu social, en attendant le retour à la croissance... après la contre-réforme des retraites, Gouvernement et Medef vont poursuivre leur action en s'attaquant à la SS et à notre système de protection sociale. 60 ans après sa création, Fillon voudrait mettre en place l'assurance privée individuelle sur l'exemple du modèle américain. On se souvient de la faillite de ENRON.

Ne restons pas indifférents, face à ces projets antisociaux, d'autres choix économiques existent véritablement favorables aux salariés, chômeurs et précaires.

### UNE NECESSAIRE PRISE DE CONSCIENCE...

Face à cette politique d'insécurité sociale, dont les méfaits sont dramatiques, il est primordial que l'ensemble du mouvement syndical propose au plus vite des initiatives unitaires qui permettent d'imposer d'autres choix favorables aux salariés, précaires et chômeurs.